



31, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris  
S.A. au capital de 8.034.94 euros  
RCS PARIS 542 066 246

## COMMUNIQUE

### **Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire**

Par jugement en date du 24 novembre 2009, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice d'Arbel et de neuf de ses filiales (dont les quatre sociétés opérationnelles, Fermoba Industries, Fermoba Centre Industries, Fermoba Nord Industries et Fermoba Est Industries).

Ce jugement est la conséquence directe de la Déclaration de Cessation de paiements qui est intervenue le 20 novembre 2009.

En effet, compte tenu de l'impossibilité d'obtenir un accord avec ses principaux créanciers (dont notamment les créances publiques et bancaires) en vue d'organiser la cession du Groupe Fermoba dans le cadre d'une conciliation qui a expiré le 12 novembre dernier, le Groupe Arbel s'est retrouvé dans une situation de cessation de paiement, les créances publiques et bancaires étant devenues exigibles à la date de l'expiration de la conciliation soit le 12 novembre 2009.

Le Tribunal de commerce a ouvert une première période d'observation de quatre mois expirant le 24 mars 2010 et a désigné (i) la SCP Thevenot Perdereau, prise en la personne de Maître Thevenot, en qualité d'administrateur, et (ii) la SELAFA MJA, prise en la personne de Maître Valérie Leloup-Thomas en qualité de mandataire judiciaire.

L'objectif prioritaire au cours de la première période d'observation sera d'organiser les cessions d'actifs nécessaires à la sauvegarde du plus grand nombre d'emplois et à la pérennité des entreprises du Groupe.

Arbel publiera dans les prochaines semaines son rapport financier annuel pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 ainsi que son rapport financier du premier semestre de l'exercice 2009.